

JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP^t : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.
HORS DU DÉP^t : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) 25 cent.
RÉCLAMES 50

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse.

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De Cahors à Libos.				De Libos à Cahors.				De Cahors à Montauban.				De Montauban à Cahors.			
Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Poste	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus	Omnibus
CAHORS. — Départ.	6 h 35	4 h 4	5 h 50	PARIS. — Départ.	2 h 30	9 h 50	7 h 30	CAHORS. — D. part.	4 h 40	10 h 35	5 h 20	TOULOUSE. — Dép.	5 h 30	10 h 35	3 h 14
Merouès.	7 4	1 32	6 19	Monsempron-Libos — Dép.	8 40	3 5	8 55	Sept-Ponts.	4 50	10 45	5 31	Montauban. — Départ.	7 25	10 h 35	4 50
Parnac.	7 7	1 32	6 19	Fumel.	8 48	3 15	9 3	Cieurac.	5 6	11 1	5 49	Fonneuve.	7 40	10 49	5 10
Luzech.	7 9	1 40	6 28	Soturac-Touzac.	9 1	3 28	9 16	Laubenque.	5 15	11 10	5 57	Albias.	7 51	10 58	5 23
Castelfranc.	7 22	1 55	6 44	Duravel.	9 10	3 38	9 26	Montpezat.	5 28	11 23	6 10	Réalville.	8 3	11 7	5 38
Puy-l'Évêque.	7 34	2 7	6 58	Puy-l'Évêque.	9 19	3 48	9 36	Borredon.	5 58	11 55	6 42	Caussade.	8 17	11 19	5 56
Duravel.	7 45	2 17	7 8	Castelfranc.	9 34	4 5	9 52	Caussade.	6 9	12 8	6 56	Borredon.	8 35	11 36	6 20
Soturac-Touzac.	7 55	2 27	7 18	Luzech.	9 47	4 19	10 6	Réalville.	6 19	12 22	7 8	Montpezat.	9 15	12 10	7 11
Fumel.	8 6	2 39	7 32	Parnac.	9 57	4 30	10 17	Albias.	6 27	12 33	7 18	Laubenque.	9 41	12 28	7 41
Monsempron-Libos Ar.	8 12	2 45	7 40	Merouès.	10 9	4 43	10 29	Fonneuve.	6 36	12 45	7 28	Cieurac.	9 53	12 38	7 54
PARIS. — Arrivée.	11 46	4 18	2 49	CAHORS. — Arriv.	10 25	5 1	10 47	Montauban. — Arriv.	6 48	1 2	7 45	Sept-Ponts.	10 9	12 51	8 12
								TOULOUSE. — Arriv.	8 25	2 45	9 41	CAHORS. — Arrivée.	10 18	12 59	8 29

Cahors, le 13 Avril.

NOUVELLES POLITIQUES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du 10 mars 1886.

La grève de Decazeville

L'ordre du jour appelle l'interpellation sur les événements de Decazeville.

M. Maillard. — J'avais demandé à M. le ministre des travaux publics d'envoyer un ingénieur à Decazeville pour visiter la mine, assisté de quelques ouvriers. Cette visite paraissait une excellente mesure d'apaisement. M. le ministre a bien envoyé M. Bochet, mais il ne l'a pas autorisé à s'adjoindre des ouvriers. Aussi, l'ingénieur a-t-il refusé de se faire accompagner par les mineurs. Il était dans son droit.

Mais M. Laur, au moment de la mort de M. Watrin... (Bruit).

M. le Prince de Léon. — Dites donc de l'assassinat. (Très bien !)

M. Maillard. — Après la mort violente de M. Watrin, (Murmures à l'extrême-gauche, rires ironiques à droite), un délégué des mineurs a été condamné à 4 mois de prison, à cause de l'influence qu'il exerçait sur ses camarades ; mais les journalistes n'étaient à Decazeville que pour renseigner leurs journaux... (Vives protestations)... par la voie de la parole (sic) (Hilarité).

S'ils se sont livrés, dans les réunions publiques, à des provocations qui tombent sous l'application de la loi de 1881 — et dans ce cas ils ne devaient pas être arrêtés préventivement — à plus forte raison ne devait-on pas leur mettre les menottes. MM. les ministres des travaux publics et de la justice, en ne blâmant pas leurs agents, ont commis une faute et assumé une grande responsabilité. (Très bien ! très bien ! sur un seul banc à l'extrême gauche).

M. le ministre des travaux publics. — En cas de grève, la première responsabilité du gouvernement est d'assurer la conservation du gîte. A ce point de vue, MM. Laur et Bochet ont rempli leur devoir. Ce n'est pas de sa propre initiative, ni sous la pression de la Compagnie, que ce dernier a refusé de

s'adjoindre les délégués des grévistes pour visiter la mine. C'est sur mes instructions formelles prises en conseil des ministres. (Rumeurs à l'extrême gauche).

Les galeries sont la propriété de la Compagnie, et les ingénieurs de l'Etat ont seuls le droit d'y pénétrer, car la nouvelle loi sur les délégués mineurs n'est pas encore adoptée par le Sénat.

J'accepte donc toute la responsabilité des ordres que j'ai donnés. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs).

M. Bochet offrait aux délégués d'entendre leurs observations ; mais ils ont déclaré ne vouloir s'expliquer qu'au fond de la mine. Il n'a pu consentir à les admettre ; il a constaté que le feu n'existe nulle part, et que le travail pourrait être repris sans aucun danger.

Il faut donc poursuivre, avant tout, la fin de la grève, surtout dans l'intérêt des mineurs, dont le travail est un des éléments indispensables à la prospérité du pays. (Très bien ! très bien).

M. le ministre de la justice. — L'arrestation de MM. Duc-Quercy et Roche est conforme aux intérêts de la justice. (Vives dénégations à l'extrême-gauche). Ils sont tombés sous le coup de l'article 414 du Code pénal ; et si cette interprétation est contestée, il appartient aux tribunaux compétents de trancher la question.

L'opinion du gouvernement est partagée par la loi de cassation. (Bruit à l'extrême-gauche). Un arrêt du 26 juillet 1885 est formel à cet égard, mais l'autorité judiciaire n'a pas donné l'ordre de mettre les menottes aux journalistes. (Longue agitation).

L'article 416 du code de gendarmerie donne toute latitude aux gendarmes pour prendre les mesures qu'ils jugent propres à garantir leur responsabilité. Le sous-officier qui a arrêté M. Duc-Quercy n'a pas usé de la chaînette. Seul, M. Roche a été enchaîné ; et c'est M. Duc-Quercy qui a demandé lui-même à partager la chaîne de son camarade, ce qui lui a été accordé. (Rires ironiques).

Huit ouvriers mineurs ont été arrêtés pour des faits analogues. Pourquoi les journalistes, peut-être plus coupables, seraient-ils mieux traités ! (Très bien ! sur divers bancs). L'œuvre entreprise par eux est poursuivie actuellement à Decazeville par

trois autres personnes. M. Basly s'y est associé, mais le rôle qu'il y joue n'est que secondaire. (Bruits et rires).

Il occupe, il est vrai, la place d'honneur dans les voitures de voyage, mais l'autorité ne relève pas à sa charge de délits et elle ne le met pas sur le même pied que ses collaborateurs, plus ardents d'ailleurs. Si de nouveaux délits étaient commis, ils seraient poursuivis de quelque part qu'ils viennent. (Applaudissements à droite au centre et à gauche).

M. Boyer. — M. Bochet n'a visité que les galeries abordables. On ne peut donc pas dire que l'état des mines soit satisfaisant. Je suis allé à Decazeville avec M. Clovis Hugues, et j'ai constaté une grande exaspération chez les mineurs qui voulaient délivrer MM. Roche et Duc-Quercy. Ils en ont été dissuadés par M. Basly. (Rires à droite). Ces journalistes n'avaient excité personne. D'ailleurs, si l'on voulait poursuivre tous ceux qui répandent de fausses nouvelles en vue d'opérations de bourse on irait loin. (Bruit).

Depuis le moment où les soldats devaient partager leur gamelle avec les mineurs, jusqu'à l'arrestation du général Borson, on a fait du chemin. Les militaires galonnés ne sont plus salués par les mineurs tandis que les députés étaient salués par tout le monde, même par les soldats qui leur ont rendu un salut qu'ils ne leur avaient pas donné (sic). (Bruit).

M. Boyer. — L'attitude de l'armée n'est pas telle que l'aurait sans doute souhaité M. le ministre de la guerre.

En conséquence, je dépose un ordre du jour protestant contre l'attitude du gouvernement. Je sais bien qu'il ne sera pas voté par la majorité, car elle s'est engagée à l'avance en rédigeant un ordre du jour approuvant tout ce que diront les ministres, quelle que soit la tournure que doivent prendre les débats. (Tumulte au centre ; longue agitation).

A la tribune, M. de Cassagnac dit : « L'armée est désorganisée, démoralisée. »

M. Boulanger se lève furieux, et s'adressant à M. de Cassagnac : « Vous êtes un mauvais citoyen ! » (Tumulte indescriptible).

M. de Cassagnac. — Le mauvais citoyen, c'est celui qui, placé à la tête de l'armée, la désorganise ! (Triple salve d'applaudissements à droite).

me suscription ces trois lignes :

M. ROBERT CAVALIÉ

à Yorktown.

Aux soins du colonel Pierre Jordant, prisonnier au camp de Richmond.

A peine eut-elle vu cette lettre que Lilia devint affreusement pâle. Elle demeura une minute les yeux rivés sur ce carré de papier, comme s'il eût renfermé toute sa destinée. Deux fois elle avança la main et deux fois elle la retira. Enfin elle saisit la lettre d'un mouvement brusque ; puis, le frissonnement d'une boiserie l'épouvantant, elle la cacha avec précipitation dans sa poche. Elle resta encore ainsi, debout au milieu du salon, indécise, effrayée, mais résolue. Enfin elle déchira le cachet, froissa l'enveloppe entre ses doigts et lut...

A mesure qu'elle lisait, sa pâleur augmentait pour ainsi dire. Arrivée au bout de la lettre, elle fut obligée de se retenir à un meuble pour ne pas tomber. Mais cette faiblesse ne dura qu'un instant. Une forte créature comme elle ne se laissait pas vaincre avec autant de facilité. Elle tendit le papier et l'enveloppe à la flamme du gaz, et les brûla entièrement. Ensuite, elle recueillit dans sa main les cendres, et, courant à la fenêtre, les dispersa aux quatre vents.

Quand elle se fut bien assurée que personne ne l'avait vue, et qu'il ne restait pas une seule trace de l'action qu'elle venait de commettre, Lilia jeta une exclamation de joie, qui éclata dans ce silencieux salon ainsi qu'une menace sourde. Elle éteignit la lumière et laissa la fenêtre ouverte, afin sans doute que le vent fût accusé de la disparition de la lettre, si Robert s'en apercevait. Puis elle

M. le Président du Conseil. — Le gouvernement ne veut accepter aucune alliance pas même celle que lui offre M. de Cassagnac (Bruit). Le gouvernement n'a jamais été en défaut, il a empêché les troubles de se produire à Decazeville.

Quant aux poursuites engagées, c'est la justice qui se prononcera. Le gouvernement saura conserver son calme et réprimer au besoin les désordres et les excitations de quelque part qu'ils se produisent.

M. Proal présente un ordre du jour ainsi conçu : « La Chambre, confiante dans les déclarations du gouvernement, passe à l'ordre du jour. »

M. le Président du Conseil. — Le gouvernement accepte cet ordre du jour. (Bruit).

L'ordre du jour est adopté par 435 voix contre 65.

Séance du 11 avril.

L'Affaire de Châteauvillain

M. le président. — M. de Mun et plusieurs de ses collègues demandent à interpellier le gouvernement sur les faits qui viennent de se produire à Châteauvillain.

M. le ministre des cultes. — Je désire m'expliquer le plus tôt possible sur ces événements regrettables ; mais je ne recevrai que demain le complément des informations nécessaires.

La discussion est fixée à demain.

SENAT

Séance du 10 avril 1886

LES PROVOCATIONS AUX CRIMES

M. Demole. — M. Bozérien a demandé l'urgence pour une proposition qu'il a déposée et qui a pour but de punir les provocations aux crimes prévus par l'article 414 du code pénal.

Cet article donne lieu, en ce moment, à une contestation. On prétend qu'il a été virtuellement abrogé en ce qui touche les délits de presse et de parole par la loi du 29 juillet 1881.

Le gouvernement est d'opinion absolument contraire. Cette opinion a été consacrée récemment par un jugement du tribunal de Villefranche (Aveyron).

Nous avons montré notre volonté de faire ainsi appliquer l'article 414 par une poursuite qui a fait quelque bruit. Donc, il n'y a nullement urgence à

se diriger vers la porte et sortit.

Celui qui aurait pu voir son visage à travers l'obscurité eût deviné sa pensée. Cette pensée disait ceci :

— Il faut que je me hâte, maintenant !

X

L'INTRIGUE SE NOUE

Ce samedi-là, une grande animation négnait à Yorktown-House. Amine et Robert se mariaient le lendemain. Simon Dudley était en même temps triste et joyeux : triste parce qu'il retournait à l'armée une heure après la cérémonie ; joyeux parce que sa sœur, si longtemps éprouvée par des souffrances de toute sorte, touchait enfin à un bonheur qu'elle avait si bien mérité.

Seul, Philippe tranchait sur le ton général. On eût pu aisément taxer son caractère de paradoxal ; et le commodore Noir ne s'en faisait pas faute. Après le déjeuner, le dernier que la famille faisait en commun, Robert prit le bras de son ami et l'entraîna au jardin.

En vérité, mon cher, je ne te comprends pas, lui dit-il. A bord du Simoun, quand j'étais soucieux, tu devenais folâtre. Aujourd'hui que nous sommes tous heureux tu te montres sombre, préoccupé.

— Je t'assure, Robert...

— Est-ce que tu serais amoureux, par hasard ?

Cette question amena un pied de rouge sur le front du lieutenant Saint-Denis. Il se défendit avec énergie d'être amoureux, ainsi que le prétendait le commodore Noir.

— Ma foi ! tant mieux, répartit celui-ci gaiement. Ecoute-moi bien. As-tu remarqué Jeanne depuis quelques temps ?

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

59

LES DRAMES DE CE TEMPS-CI

LA

FAMILLE CAVALIÉ

LES TEMPS DIFFICILES

IX

L'ÉNIGME

Le mouvement que laissait échapper Lilia avait pour cause, non leur conversation, mais l'entrée de Jeanne. Ses yeux étaient devenus soudainement durs et méchants en se fixant sur la pauvre malade. C'était l'heure où Jeanne venait chercher Amine pour rentrer chez elle. La fiancée de Robert prit l'enfant par la main et sortit. Lilia resta seule.

Rien ne saurait rendre le geste empreint de colère adouci dont elle menaça Amine, quand celle-ci eut disparu :

— Serai-je donc toujours obligée de feindre ? murmura-t-elle, les dents serrées. Cela ne finira donc jamais ? L'heure ne viendra donc pas où je pourrai sortir de cette maison ?... Et cette femme me reprochait ma tristesse ! Triste moi ? Ah ! ah ! ce sont des aveugles ou des niais. Il n'ont donc rien su lire dans mes yeux ? Il n'ont donc pas deviné... Oh ! cette folle !... Il est impossible que Philippe l'aime ! Je jurerais qu'il ne s'est même pas aperçu que lui seul agissait sur cette raison affaiblie. Mais alors, s'il ne l'aime pas, qui

modifier l'article dont le gouvernement se sert actuellement pour défendre ses droits légitimes.

La proposition Bozérian tend aussi à modifier la loi du 29 juillet 1881, ce qui nous paraît présenter de nombreux inconvénients.

Le gouvernement, en conséquence, s'oppose au vote de l'urgence, qui aurait pour effet d'affaiblir entre nos mains l'arme dont on se sert pour le maintien de l'ordre et la défense de la loi. (Très bien ! à gauche.)

M. Bozérian. — A mon sens, le gouvernement n'est pas suffisamment armé par l'article 414 du code pénal, article qui n'est pas applicable lorsqu'il y a simplement provocation; c'est pourquoi je vous demande non pas de modifier, mais de compléter cet article. (Très bien ! au centre et à droite.)

Les circonstances actuelles justifient bien l'urgence, et si nous demandons une procédure expéditive, c'est que les grèves aussi sont expéditives. (Approbation sur les mêmes bancs.)

Il serait donc imprudent de refuser l'arme que nous vous offrons; d'ailleurs quand la maison brûle on ne s'occupe pas de procédure parlementaire. (Vifs applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

Par 453 voix contre 102, le Sénat déclare l'urgence sur la proposition Bozérian. (Applaudissements.)

Informations

Le député Basly. — La commission des congés est d'avis de refuser la prolongation de deux mois, demandée par M. Basly.

Affaire de Châteauvillain

Un fait déplorable vient de se produire dans l'Isère.

Dans une fabrique, près de Bourgoin, le directeur, M. Fischer, avait fait établir une chapelle qu'il n'a pas demandé l'autorisation d'ouvrir.

Le préfet de l'Isère en ordonne la fermeture. M. Fischer déclare qu'il est chez lui, et que personne n'a le droit de venir voir ce qui s'y passe.

Là-dessus le sous-préfet de La-Tour-du-Pin, un commissaire de police, un serrurier et deux brigades de gendarmerie, se rendent à l'usine de Châteauvillain, pour enfoncer les portes et fermer la chapelle.

Le directeur leur refuse l'entrée. Les ouvrières, armées de pierres et de bâtons menacent de se défendre.

Le sous-préfet n'hésite pas à donner l'ordre de tirer sur ces malheureuses femmes. Les gendarmes font feu de leurs revolvers. Une femme est tuée, une autre grièvement blessée. Le directeur, M. Fischer, que l'on dit avoir tiré des coups de revolver, reçoit une balle au cou et sa situation est désespérée.

Quant au sous-préfet et aux gendarmes, que certains journaux disaient avoir reçu des balles, ils n'ont reçu que quelques éclats de pierre.

Voici l'appréciation de quelques journaux républicains sur l'affaire de Châteauvillain :

Le XIX^e Siècle. — Voici qu'aujourd'hui, pour empêcher qu'on curé dise la messe dans une chapelle plutôt que dans une autre, on trouve moyen de tuer quatre personnes, sans compter les blessés.

Qu'est-ce que cela pouvait nous faire, à nous autres libres-penseurs, indifférents ou sceptiques, que

M. Giraud ouvrit une chapelle? Qu'est-ce que cela pouvait nous faire que le curé de Châteauvillain offrît à Dieu le saint-sacrifice là ou ailleurs?

Le Journal des Débats. — Le pays est épouvanté. L'impression est déplorable pour les fonctionnaires du gouvernement. On pense généralement que, quels que soient les torts de M. Fischer, on ne devait pas s'exposer à une aventure aussi grave pour une question de si petite importance, alors surtout qu'il s'agissait d'une chapelle située dans une propriété privée.

Le Temps. — Il n'y a pas eu sans doute illégalité dans la conduite des mandataires de l'autorité; mais ne peut-on pas dire qu'en évitant un conflit violent avec des passions déchaînées, ils auraient fait preuve de plus d'intelligence et rendu un meilleur service au gouvernement.

Une alliance royale. — Il n'y avait point eu, depuis Louis XIV, d'alliance entre la maison d'Angleterre et la maison de France.

Aujourd'hui nous sommes heureux d'apprendre un événement qui contribuera puissamment à resserrer les liens d'amitié entre les deux nations.

Depuis quelques heures, les négociations pour le mariage entre le fils aîné du prince de Galles et la seconde fille de M. le comte de Paris ont abouti.

Le comte et la comtesse de Paris qui, on le sait, étaient à Cannes auprès de leur fille malade, vont rentrer à Paris avec cette princesse complètement rétablie. Et dans la première semaine qui suivra Paques, les fiançailles seront célébrées au château d'Eu.

Condamnation d'Euphrasie Mercier. — Euphrasie Mercier, inculpée d'empoisonnement sur la personne d'Elodie Menetret (affaire de Villemomble), a été condamnée à vingt ans de réclusion. Les travaux forcés ne pouvaient pas être appliqués parce qu'elle est sexagénaire.

Elle est restée impassible.

Election législative. — Dans l'élection législative des Deux-Sèvres, M. Richard, républicain, élu, a obtenu 43,694 voix, contre M. Taudière, conservateur, qui en a obtenu 39,002.

Nécrologie. — M. Guérin de Tencin, fondateur de la Société des sauveteurs de France, est mort.

Placards révolutionnaires. — Des placards révolutionnaires ont été affichés, dans la nuit du 11 avril, à plusieurs endroits, dans les quartiers excentriques de Paris. Ces affiches manuscrites portaient les mots : « Vivent les grèves ! A bas le capital ! mort aux capitalistes et à la bourgeoisie ! »

Ces placards ont été arrachés par les gardiens de la paix.

Paris, 10 avril.

Le conseil municipal de Lille a voté 1,000 fr. pour l'Institut Pasteur. Il a repoussé un crédit d'égale somme, demandé pour les mineurs de Decazeville.

A DECAZEVILLE

Paris, 10 avril.

Une dépêche adressée de Decazeville au *Journal des Débats*, constate une certaine détente. Les ouvriers auraient pris l'initiative de faire circuler une liste d'embauchage.

qui l'as guérie. Car, que manque-t-il maintenant à notre chérie pour qu'elle soit bien portante? Cette terrible émotion qui doit tuer à jamais en elle le germe de la folie. Elle t'aime, te dis-je ! Eh bien, j'ai rêvé que tu serais mon frère par alliance, comme tu est mon frère par le cœur. Pardonne moi ce discours un peu long, et demande-toi si ce ne serait point le bonheur pour toi que de vouer ta vie à cette adorable enfant, qui serait ton œuvre puisqu'elle a été créée par toi.

— Jeanne m'aime !...
— Grand naïf ! il n'y a que toi qui n'en aies encore rien vu. Amine a suivi longtemps les progrès de cet amour inconscient dans l'âme de notre petite malade. A mesure que sa guérison avançait, son amour augmentait. Elle se rappelait sans doute ce sauveur inespéré qui était apparu soudain au milieu des flammes pour l'arracher à l'incendie. Ton image était resté gravé dans son cœur, sans qu'elle s'en doutât, de même qu'une figure est fixée par un rayon de soleil sur un verre de chambre noire. Trempe le verre dans le collodion, la figure reparaitra. Il en a été de même pour ton image, et aujourd'hui elle t'aime, elle t'aime ! Si tu en doutes encore, demande à ton vieux François, qui est là-bas au bout du jardin, et qui vient à nous solennel comme un roi et droit comme un pieu.

— Est-ce que l'ami de M. le baron me fait l'honneur de m'adresser la parole ? demanda l'Alsacien qui en entendant prononcer son nom, avait hâté le pas pour arriver plus vite.

— Non, mon vieux ami, répliqua en souriant le comodore Noir. Mais cause avec ton maître ; il a quelque chose à te dire. A tout à l'heure, Philippe.

Paris, 11 avril.

Une dépêche adressée de Decazeville au *Journal des Débats* constate, malgré les symptômes de détente signalés que l'esprit de résistance chez les grévistes est toujours la note dominante.

L'*Intransigeant* et le *Cri du Peuple* déclarent que, malgré le vote de la Chambre, M. Basly restera à Decazeville.

On annonce que M. Léon Renault plaidera dans l'affaire des mineurs de Decazeville, pour la famille Watrin, qui se porte partie civile.

Ce procès viendra dans la seconde quinzaine du mois de mai.

Villefranche, 11 avril.

C'est vendredi prochain que viendra devant le tribunal correctionnel les procès des citoyens Roche et Duc-Querey.

Paris, 12 avril.

L'ingénieur Blazy a été appelé à Paris par le ministre des travaux publics, M. Baihaut.

TROUBLES EN BELGIQUE

Bruxelles, 10 avril.

La situation s'aggrave de nouveau dans le bassin de Charleroi.

Ce matin, au charbonnage de Mambourg, les ouvriers ont refusé de descendre en réclamant une hausse de salaire.

M. Clerx, directeur des Houillères-Unies, est sérieusement menacé par les grévistes. Il a demandé des renforts.

Révolte au Sénégal. — On lit dans le *Temps* :

« On a reçu, dernièrement, à Paris, la nouvelle que Bakel, un de nos postes sur le Sénégal, avait été attaqué le 3 avril par Mahmadou-Laminé, et que sa petite garnison avait repoussé les assaillants, lesquels avaient brûlé un village noir et plusieurs factoreries.

» La dépêche qui annonçait cet incident ajoutait que trois officiers avaient été tués, mais elle disait aussi qu'il fallait accueillir cette nouvelle sous réserve, car elle n'émanait pas de source officielle. »

Paris, 11 avril.

Un télégramme du gouverneur du Sénégal, arrivé hier, confirme ces prévisions, mais en rectifiant certaines exagérations.

CHRONIQUE LOCALE ET RÉGIONALE

Instruction publique. — M. Salle, délégué à titre provisoire dans les fonctions de maître-adjoint chargé de l'enseignement du travail manuel à l'Ecole normale de Rodez, est délégué au même titre dans les fonctions de maître-adjoint, ordre des sciences, et chargé de l'enseignement du travail manuel à l'Ecole normale de Cahors (emploi nouveau).

Mariage. — Hier matin a eu lieu à Cahors le mariage de M^{lle} Laparra, fille de l'honorable conseiller de préfecture du Lot, avec M. Eyuigères, sous-préfet de Noutron.

Excuse-moi de te quitter, mais j'aperçois Amine qui me fait signe...

Robert disparut au tournant de l'allée. Déjà le baron avait saisi François par le bras.

— Alors tu t'en es aperçu ? dit-il.

— De quoi me suis-je aperçu ? Je n'ai pas l'honneur de comprendre la question que monsieur le baron me fait l'honneur de m'adresser.

— De... comment dirais-je?... de... de Jeanne ?

Au nom de Jeanne, le visage ridé du vieillard s'éclaira subitement. Philippe continua :

— Sais-tu ce que vient de m'apprendre Robert ?

— Non, monsieur le baron.

— Eh bien, il m'a dit que Jeanne m'aimait.

Si le visage de François avait précédemment exprimé la joie, il passa tout à coup à l'étonnement le plus profond.

— Comment ! monsieur le baron ne le savait pas ! s'écria-t-il consterné.

— Ah ! ça, François !

— Mais tout le monde, ici, s'en est aperçu !

Ah ! si monsieur le baron avait pu voir de quelle émotion elle était prise quand je lui parlais de monsieur le baron. Je connais les passions humaines ! L'amour n'a point de secrets pour moi ! Je l'ai vu tout de suite.

Philippe, en toute autre occasion, aurait souri, en entendant l'Alsacien parler de sa connaissance des passions humaines et de l'amour qui, disait-il, n'avait point de secrets pour lui. Mais il cédait à d'autres préoccupations d'un ordre plus élevé. Le baron de Montjoie avait beaucoup vécu, dans le sens mondain du mot. Les femmes qu'il avait connues jusqu'alors étaient de ces conquêtes fa-

MONOGRAPHIES QUERCYNOISES

LE CHATEAU ET LES SEIGNEURS DE CÉNEVIÈRES

(Suite).

Charles III de la Tour fut maître de camp et commanda un régiment de cavalerie. Il avait un hôtel à Paris, rue Plâtrière, paroisse St-Eustache, où il demeurait habituellement, depuis son mariage. Il avait mis à sa place, comme juge du marquisat de Cénevrières, le sieur Desplats; son notaire était M^e Marre de St-Martin et son homme d'affaires Jean de Beaufort, propriétaire du château de Ribot.

En 1662, celui-ci fut chargé, par procuration, de recevoir de Gaspard de Gouvernet vicomte de Paulin la somme de 30,000 livres.

Charles épousa, en 1655, une riche héritière d'une famille protestante d'origine anglaise, Esther de Herwart. Nous ne connaissons pas l'époque de sa mort, mais nous savons qu'il ne vivait plus, en 1671.

Après la révocation de l'Edit de Nantes, sa femme était passée en Angleterre.

Charles IV Barthélemy de la Tour succéda à son père en qualité de fils aîné. Son mariage avec Louise Emilie de Goussé de la Rochàlard (1), fut célébré à Paris, rue des Victoires, en présence du roi Louis XIV, de madame de Maintenon et de Charles d'Aubigné, le 11 juillet 1691. Esther de Herwart, veuve de Charles III, vivait encore, mais elle était, lit-on dans l'acte de mariage, « de présent en Angleterre à cause de sa religion. (2) »

Six ans après, le marquis de Cénevrières que Louis XIV avait fait conseiller d'Etat et grand sénéchal de Valentinois et Diois fut atteint d'une maladie qui amena sa mort. Il fit, le 18 octobre 1697, son testament, par lequel il élit sa sépulture dans la chapelle de Mures, au tombeau de ses prédécesseurs, s'il décède au Dauphiné; s'il décède ailleurs, il veut que son cœur y soit porté. Il donne à sa femme 40,000 livres, en outre de ce qu'il lui a donné par contrat de mariage; 25,000 livres à chacun de ses enfants et fait héritier universel son fils, Charles-Frédéric. (3)

Après la mort de son mari, M^{me} la marquise de Gouvernet fut naturellement tutrice de ses enfants. Elle administra ses biens avec une grande intelligence et les augmenta même par l'acquisition qu'elle fit, en 1712, des fiefs appartenant au marquis de Montsals. (4)

Elle eut à soutenir un procès que lui intenta Louise

(1) Louise Emilie était fille de Messire Eslienor de Goussé chevalier comte de Laroçhàlard, seigneur d'Arden, de Dellay, d'Ans, Gouars et autres lieux, chef des cales des armées navales de Sa Majesté et de Marguerite de Cazeauneuve, déjà veuve en 1691 et habitant le château de Dellay, en Poitou. Elle était représentée au mariage de sa fille par Jean-Louis de Cugnât, marquis de Courdiat. Le marquis de la Charce représentait la mère de Charles-Barthélemy de la Tour.

(2) Le contrat de mariage est déposé aux archives du Lot. (B. 919.)

(3) Il lui substitue, à défaut de mâles, ceux qui naîtront de son fils posthume, si c'est un mâle, ou bien le fils de sa fille aînée. Il laisse l'usufruit à sa femme jusqu'à la majorité ou au mariage de son héritier. Celui-ci était alors chez Messire Herwart, conseiller du roi, maître des requêtes ordinaires, rue Plâtrière, à Paris. (Testament de Charles Barthélemy de la Tour, déposé aux archives du Lot, B. 253.)

(4) En l'étude de M^e Couderc, notaire à Cénevrières, sont déposés une foule d'actes : beaux à ferme, quittances etc., portant la signature de M^{me} la Marquise.

ciles dont un galant homme n'a guère sujet de s'enorgueillir. Certes, parmi les nombreuses pécheresses qui dissipèrent sa fortune avec entrain, quelques-unes l'avaient aimé pour lui-même. Mais, l'amour vrai, c'est-à-dire l'amour chaste et sans passion, — car la passion est toujours avilissante, — il l'ignorait.

Depuis quelques jours, un travail inconscient, dont il ne se rendait pas compte, se produisait dans son esprit. Lilia excitait sur lui, non une attraction, mais une sorte d'irritation. Il trouvait à la jeune femme des allures provocantes, qu'elle avait en réalité. Sans être fat, il pouvait s'avouer que Lilia ressentait pour lui un goût plus vif que l'amitié ordinaire.

Mais, ce sentiment malsain disparut aussitôt que Robert lui eut parlé de Jeanne.

Jamais rien de plus charmant n'avait frappé son cœur. Il est si doux, il est si beau d'entrer le premier dans une jeune âme ! Ainsi que le disait le comodore Noir, il l'avait créée cette enfant qui se prenait pour son sauveur d'un si adorable amour. Il avait fait sortir des limbes cette raison obscurcie. C'était, en quelque sorte, le miracle de Galathée qui se reproduisait. Pygmalion animait la statue sans vie, lui vivifiait la statue sans intelligence.

François comprit que mille pensées se partageaient le cœur de son maître, et qu'il n'était guère disposé à écouter ses considérations sur l'humanité ! en conséquence, il se retira discrètement, laissant le baron rêveur au milieu du jardin.

ALBERT DELPIT.

(A suivre).

Françoise de Blou, veuve de M. de Château-Double. En sa qualité de descendante d'Isabeau, l'une des sœurs d'Antoine de Gourdon, celle-ci revendiqua l'héritage de ce dernier; mais elle fut déboutée de sa demande.

Louise-Emilie de Goussé fit son testament, le 18 septembre 1817. « Je veux, dit-elle, être ensevelie dans l'église de St-Martin de Labouval et dans la chapelle où est le tombeau de la famille, voulant que mes honneurs funéraires soient faits simplement, sans pompe ny sans magnificence et que le jour de mon décès, la neuvaîne quarantaine et bout d'an il soit fait deux services, l'un à l'église de St-Martin et l'autre à celle de Calviniac, et qu'il soit distribué aux pauvres qui se présenteront alors, la quantité de cinquante setiers mixture en pain ou en espèce à la liberté de Madame la comtesse de Monsalés, ma fille. »

Elle fait ensuite des legs à ses domestiques, donne douze mille livres à chacune de ses trois filles et institue son héritier universel Messire Charles-Frédéric de la Tour, marquis de Gouvernet, son fils, à condition de payer ses dettes et legs. (1)

La noble Marquise, mourut l'année suivante. (2) Sa charité pour les pauvres et sa haute piété sont restées légendaires dans la contrée.

Charles-Frédéric était à Londres quand il apprit la mort de sa mère. Il ne vint pas lui-même recueillir sa succession. M. Antoine Gransault, avocat résidant à Salviac, en fut chargé par procuration, datée du 1^{er} novembre 1718. (3) Dans cette procuration, nous le voyons prendre les noms et titres suivants : Messire Charles-Frédéric de la Tour Dupin, chevalier, marquis de Gouvernet, gouverneur de la ville et citadelle de Montelimar, sénéchal du Viennois.

C'est la première fois que nous voyons apparaître le nom de la Tour Dupin ou plutôt du Pin. « A partir de cette époque, il n'est pas un acte où il ne paraisse et ces deux noms réunis sont restés invariablement inhérents à cette famille si considérable par ses services et ses alliances. » (4)

Charles V de la Tour du Pin épousa Mademoiselle de Livry, dont il n'eut pas d'enfants. Il mourut, en 1775, et fit héritier du marquisat de Cénévières son cousin, Jean-Frédéric de la Tour du Pin de Gouvernet, comte de Paulin. (5) Dans un acte, daté de 1782, ce dernier prend les titres de « marquis de la Rochechalais et de Sennevières, baron de Cusagnès, seigneur de la chatellenie d'Ambleville, maréchal des camps et armées du roy. »

Louis XVI le choisit, en 1789, pour ministre de la guerre. Trois ans après, le 30 juillet 1792, par acte passé devant M^e Darrieux, notaire à Bordeaux, Jean Frédéric vendit le château et les terres de Cénévières à M. Naurissart qui les acheta au nom de sa femme, Anne de Labiche.

La vente fut faite, en vertu d'une procuration, au nom de M. Frédéric-Séraphin Latour du Pin de Gouvernet, fils de Jean Frédéric.

L'infortuné ministre périt sur l'échafaud, le 28 avril 1794, de même que son parent, le marquis de la Charce.

La famille de Gouvernet avait possédé le marquisat de Cénévières pendant près de deux siècles. Son souvenir, encore vivant dans la tradition locale, n'est pas chargé, loin de là, de la malédiction du peuple, preuve évidente qu'elle n'avait pas abusé de ses privilèges.

Le personnel de la justice seigneuriale se composait d'un juge, d'un procureur juridictionnel et d'un procureur fiscal, ayant chacun leur substitut. Les causes civiles (6) et criminelles (7) étaient évoquées devant ce tribunal dont la juridiction s'étendait sur tout le territoire compris entre Cajarc, Marcillac, St-Cirq et Beaugard.

(1) La date et la signature de ce testament sont seules de la main de la testatrice. Ce testament porte les signatures de l'héritier, de la comtesse de Monsalés, de Cessac, procureur, de Gransault, procureur et de Peyre. (Il est déposé en l'étude de M^e Couderc.)

(2) Elle fut ensevelie dans la chapelle dite du château, à St-Martin. Vers 1850, son tombeau fut ouvert et ses ossements transportés dans le cimetière. La pierre sépulcrale, ornée d'une couronne de marquis et d'une inscription relatant les titres de la défunte, fait actuellement partie du socle sur lequel est dressée la croix du Calvaire, à St-Martin-Labouval.

(3) Cette procuration est conservée en l'étude de M^e Couderc.

(4) Notés manuscrites sur la maison de la Tour du Pin fournies à l'auteur par M. le marquis de Virieu, allié à cette famille.

(5) Philippe, Charles, etc., marquis de la Charce, fut probablement héritier des biens et titres que Charles-Frédéric possédait en Dauphiné.

(6) Le marquis de Cénévières faisait juger ses propres causes par le juge du marquisat. En 1761, de Paris, où il résidait, il sollicita un jugement contre Jean Vergnes, praticien de St-Jean-de-Laur, en remise des biens à lui saisis. (Archives du Lot.)

(7) En 1751, un homme fut trouvé noyé dans la fontaine de Maurals, près du Mas-de-Bassoul. Jean Pélissier, dit Grandet, accusé de ce meurtre, fut condamné à être pendu et étranglé sur la place de Limogne.

En 1760, deux individus, ayant volé des gerbes de blé, furent condamnés « à être fustigés, nus, de verges, par l'exécuteur de la haute justice, à la place publique et aux quatre coins du village de Limogne, en chacun desquels endroits ils recevront trois coups de fouet et à un des endroits, ils seront flétris de la lettre V, sur l'épaule droite, ce fait, seront bannis de la juridiction pour l'espace de cinq ans. » (Archives du Lot.)

(Extrait de l'Annuaire du Lot de 1886.)

(A suivre).

Conférence. — Dimanche dernier M. le colonel Tarayre président du comité régional de la Ligue des patriotes, a fait, à l'Hôtel de Ville de Cahors, une conférence sur le but de la Ligue.

M. le colonel Tarayre, avec la haute compétence que lui donne sa carrière militaire, s'est surtout attaché à démontrer l'importance de la gymnastique dont la Ligue cherche à développer l'extension.

Faisant l'histoire de la gymnastique, le conférencier a montré cet art florissant chez les peuples les plus anciens. La gymnastique développe à un très haut degré, les facultés physiques: la force, l'adresse et l'agilité, et, comme conséquence, elle donne à l'homme la confiance, la hardiesse et la persévérance, ces qualités maîtresses du soldat.

Des exemples heureux, tirés de sa vie militaire, ont permis à l'orateur de donner à sa conférence un attrait tout particulier.

La réunion était nombreuse: la conférence a été écoutée avec le plus vif intérêt et M. Tarayre a reçu les plus sincères félicitations.

Accident mortel. — Ce matin, vers 5 heures, au moment où les ouvriers employés à l'extraction des pierres dans la carrière située à quelques pas du château-d'eau, à Cahors, se mettaient au travail, le nommé Grimal Pierre, âgé de 51 ans, ouvrier carrier, demeurant rue Lacalprenède, ayant commis l'imprudence de s'aventurer sur le bord de la carrière, chaussé de sabots et sans être attaché, a glissé et est tombé d'une hauteur de 15 mètres, sans que son camarade de chantier qui se trouvait à côté de lui, ait pu lui porter secours. Dans sa chute, cet infortuné a eu l'os frontal brisé, ce qui a amené immédiatement la mort. M. le substitut, le commissaire de police et le docteur Clary, ayant procédé aux constatations d'usage, le cadavre du malheureux ouvrier a été transporté à son domicile.

Nous espérons que les ouvriers des chantiers municipaux sont assurés contre les accidents, et qu'une indemnité, proportionnée au malheur qui la frappe, soulagera, matériellement parlant, cette malheureuse famille.

Itinéraire de la visite pastorale

11. Dimanche, confirmation à Capdenac; coucher à Figeac.
12. Lundi, consécration à l'église de Saint-Thomas.
13. Mardi, confirmation à Viazac; coucher à Bagnac.
14. Mercredi, confirmation à Saint-Jean Mirabel; coucher à Cuzac.
15. Jeudi, confirmation à Cuzac.
16. Vendredi, séjour à Figeac.
17. Samedi, confirmation à Lissac; coucher à Ornhac.
18. Dimanche, confirmation à Ornhac; retour à Cahors.

Loterie. — Une loterie a été organisée à Puy-l'Evêque, en vue de venir en aide à l'hospice de cette ville. M. le ministre de l'instruction publique, par décision en date du 8 avril courant, vient d'accorder, pour figurer parmi les lots, plusieurs estampes de valeur, au nombre desquelles :

La *Barque du Dante*, gravure de M. Masson, d'après E. Delacroix.

Le *Hameau*, gravure de N. Masson, d'après M. Brochié.

La *Vie de Sainte-Geneviève*, gravure de M. Masson, d'après M. Puvis de Chavannes.

Thamar, lithographie de M. J. Laorens, d'après M. Cabanel.

Saint-Bruno en prières, gravure de M. Jacques-d'après Le Sueur.

Lait. — La police a procédé, samedi, à la visite du lait destiné à être vendu dans les divers quartiers de Cahors. Des procès-verbaux ont été dressés contre quatre laitières. Une d'elles avait additionné d'eau sa marchandise; les autres se servaient de fausses mesures.

Infortuné notaire. — La cour d'appel de Rouen a tenu une audience solennelle, en raison du renvoi, par la Cour de cassation, d'une curieuse affaire. Un notaire de Paris, M^e X..., recevait un testament authentique le 14 octobre 1876; il écrivit, par suite d'un lapsus calami, « 14 février. »

Ce testament avait été annulé pour fausseté de date, et la conséquence fut que la fortune (800,000 francs) passait à un autre légataire, en vertu d'un testament du 10 juillet précédent, révoquant le second.

Bref, la cour d'appel de Rouen a condamné l'infortuné notaire à payer les 800,000 fr.

Fuite. — Le *Corrézien* annonce la cessation de paiement de la banque Juillard, ancien adjoint au maire de Brive. Il est en fuite.

La coloration artificielle des vins. — M. Satis a déposé une proposition de loi, tendant à la répression et à la suppression de la fabrication et de la vente des matières colorantes, destinées à la coloration artificielle des vins.

Les contrevenants seront punis d'une amende de 100 à 5,000 fr., et de quinze jours à deux ans de prison.

Bibliographie

Société des Etudes

Le dixième volume du *Bulletin* de notre Société des Etudes scientifiques, littéraires et artistiques vient d'être complété par la publication du quatrième fascicule. Cette brochure commence par la suite des mémoires de Guyon de Malleville du XVI^e siècle, conservés dans la bibliothèque publique de la ville et publiés avec annotations par deux membres de la Société des Etudes, MM. F. Cangardel et J. Malinowski.

Le second article est consacré à notre poète quercyinois, Olivier de Magny, également du XVI^e siècle. Il commence par un préambule dû à la plume de M. J. Baudel, proviseur au Lycée d'Albi, et contient ensuite le procès-verbal de la réception au doctorat des lettres, à la Sorbonne, de M. Jules Favre, professeur agrégé au Lycée Henri IV et membre correspondant de la Société des Etudes, qui a pris pour sujet de thèse les œuvres poétiques d'Olivier de Magny. Vigoureusement attaqué pour ses opinions relativement à la valeur littéraire et morale du poète quercyinois, le jeune candidat a défendu non moins vigoureusement ses appréciations et gagné honorablement son bonnet de docteur.

L'article suivant est une notice biographique sur le savant Adolphe Guilhou, que la Société des Etudes vient de perdre au commencement de l'année 1885. C'est un travail de M. Malinowski, qui donne en peu de mots les traits principaux de cette vie aussi noble que modeste et les titres des principales publications de M. l'abbé Guilhou.

Suit une autre notice nécrologique, tracée par M. l'abbé Justin Gary, secrétaire général intérimaire de la Société des Etudes. Elle est consacrée à M. Gabriel Rock, ancien inspecteur d'Académie, homme aussi laborieux qu'érodité, membre correspondant de la Société des Etudes du Lot et décédé dans le courant de l'année passée, au château de Labarthe (Tarn-et-Garonne).

Vient ensuite le rapport général sur les travaux annuels de la Société des Etudes du Lot, dans le courant de l'année 1885, présenté par M. l'abbé J. Gary.

Suit la statistique des décès de la commune de Cahors, années 1883 et 1884, élaboré avec le plus grand soin par M. le docteur Lebœuf, aujourd'hui directeur en exercice de la Société des Etudes.

Puis, les procès-verbaux des séances de la Société principale, siégeant à Cahors et de sa section Figeacoise qui, jusqu'aujourd'hui, est la seule fille de notre savante et laborieuse compagnie cadurcienne.

Enfin, après la liste générale des membres résidents et non résidents, ainsi que des sociétés correspondantes, vient le Catalogue général de tous les travaux contenus dans les dix premiers volumes du *Bulletin* de la Société des Etudes. Ce tableau est dressé par M. Malinowski, un des fondateurs de la Société. Ce travail présente fidèlement tout ce qui peut intéresser nos compatriotes, car la Société s'occupe de préférence des questions historiques, archéologiques et scientifiques concernant le Quercy. Ce catalogue a été imprimé à part et sera, sans doute, largement distribué dans le pays, pour faire mieux connaître le mérite de cette compagnie laborieuse, qui n'a pas cessé, depuis 1872, de travailler, de se réunir périodiquement et qui a même ouvert plusieurs concours pour encourager les productions littéraires et archéologiques dans notre pays.

J. M.

THÉÂTRE DE CAHORS

LES TZIGANES

Nous donnons ci-dessous le programme que l'orchestre royal des Tziganes hongrois exécutera, le 16 avril, au Grand-Concert-Gala qu'il donnera au théâtre.

Ce sont douze numéros choisis de leur immense répertoire, qui ne renferme pas moins de 210 morceaux que ces artistes sans pareils jouent par cœur et sans notes, puisqu'ils ne savent même pas les lire. Les morceaux bisés ne seront pas répétés, mais on jouera d'autres morceaux en dehors du programme.

Sur les instances de M. Armand Gonzien, inspecteur des beaux arts au Ministère de l'ins-

truction publique, bien connu pour sa fervente admiration pour les Tziganes, l'orchestre royal a pris une décision aussi intelligente que louable. Afin de faciliter à la jeunesse des écoles l'audition de la musique hongroise et la façon dont les Tziganes l'interprètent, la direction accorde aux élèves de collèges et institutions une réduction de 40 0/0 sur les prix des places, à condition qu'ils soient au moins vingt ensemble et accompagnés de leur professeur. Les demandes doivent se faire à temps au bureau de la location.

PROGRAMME

Première Partie

1. Rakoczy, (marche)..... ERKÉLY
2. Flots de Danube, (valse)..... JANOVICS
3. Le chant des Pêcheurs..... STRAUSS
4. Fantaisie Hongroise..... FARKAS
5. Rêverie (valse)..... MILLOCKER
6. Pizzicato (polka)..... STRAUSS

Deuxième Partie

1. La Muette de Portici, (ouverture)..... AUBER
2. Le baron Tzigane, (valse)..... STRAUSS
3. La jeunesse de l'Amour, (Polka-M.)..... RAAB
4. Solo pour Czymbalum..... FARKAS
5. Une Nuit à Venise (valse)..... STRAUSS
6. Chansons Hongroises..... BLAHA

BOURSE. — Cours au 13 avril.

3 0/0.....	81 00
3 0/0 amortissable (ancien).....	83 47
3 0/0 id. 1884.....	00 00
4 1/2 0/0 ancien.....	103 85
4 1/2 0/0 1883.....	109 50

Dernier cours du 12 avril.

Actions Orléans.....	1,315 00
Actions Lyon.....	1,235 00
Obligations Orléans 3 0/0.....	386 00
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884).....	317 75
Obligations Lombardes (jouissance.....)	321 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884).....	324 50

Tout le monde est depuis longtemps au courant des propriétés thérapeutiques des *Eaux de Contreboville*. Mais nous ne saurions trop insister sur l'importance qu'il y a pour le malade à ne faire usage que de la *Source du Pavillon*, seule déclarée d'intérêt public, et que l'Etat vient de protéger en lui accordant un périmètre interdisant tout travail de nature à nuire à la précieuse *Source*. Il est donc de l'intérêt du malade de bien exiger la *Source du Pavillon*.

Les Bronchites négligées tuent le tiers de la population française. — Mon rhume négligé, que mon médecin ne pouvait guérir, a disparu en huit jours, grâce aux *Dragées Russes* que vous m'avez envoyées. Dans mon cœur est à jamais gravé, pour ce précieux médicament, une reconnaissance éternelle. Ci-joint 3 francs, en un mandat-poste pour deux flacons destinés à un parent atteint de bronchite chronique.

L. RIGER, épicier,
Rue de l'Epealo, 83, à Roubaix (Nord).

**SANTÉ A TOUS
ADULTES ET ENFANTS**

rendue sans médecine, sans purge et sans frais,
par la délicieuse Farine dite de Santé :

REVALESCIÈRE

DU BARRY, de Londres.

Guérissant les constipations habituelles les plus rebelles, dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, glaires, flatulences, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, bruits dans la tête et les oreilles, oppression, langueurs, congestion, névralgie, laryngite, névrose, dartres, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, rhumatismes, goutte, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muscuesse, cerveau et sang. Aux personnes phthisiques, étiques et aux enfants rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. — 38 ans de succès. 100,000 cures y compris celle de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre; M. le docteur professeur Dédé; Sa Sainteté feu le Pape Pie IX. Sa majesté feu l'Empereur Nicolas de Russie, etc. Egalement le meilleur aliment pour élever les enfants dès leur naissance. Bien préférable au lait et aux nourrices.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes : 1/4 kilo, 2 fr. 25; 1/2 kilo, 4 fr.; 1 kilo, 7 fr.; 2 kilos, 12 fr.; 4 kilos, 22 fr.; soit environ 20 c. le repas. Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE. » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîte de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr. Envoi franco contre bon de poste. Aussi le ROI DES ALIMENTS pour Nourrissons, « FARINE PARFAITE DU BARRY » pour Enfants de tout âge et pour Adultes faibles, en boîtes rondes de fer blanc à 80 cts. et à 4 fr. 50, à ajouter 85 cent. pour l'affranchissement d'un paquet jusqu'à 3 kilos, de cette farine, soit 8 fr. 85 pour 40 boîtes de 80 cent. — Dépôt à Cahors, M. Bonvarlet-Clippet, épicier, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DU BARRY et Co (limited), 8, rue de Castiglione, et 17, rue du Mont-Thabor, à Paris.

RAISINS A BOISSON

ENTREPOT DE RAISINS A BOISSON DE TOUTES SORTES

Thyra, Chesmès, Chypre, Corinthe, Vourla, Denia, Samos, Erikara

Acide Tartrique, Tannin, Alcool, Colorant, Genièvre, Sucre de Canne, Sucre cristallisé, Sucre de maïs.

Manière sûre et pratique pour fabriquer le vin avec les raisins secs, délivrée gratis sur demande.

SEUL DÉPOT DU VINAIGRE SUPÉRIEUR DE L'ÉTOILE :

COUSTILLAS Jeune, rue de Bordeaux, PÉRIGUEUX.

PÉPINIÈRES SÉGUELA

Près du Pont Valentré, à Cahors.

(20 hectares en culture d'Arbres et Vignes Américaines).

MISE EN VENTE DES RIPARIAS

Les Riparias à gros bois et à larges feuilles (Tomenteux et grands Glabres) de mes Vignobles de Cahors et de Langle, près Caillac ont été primés par la Société agricole et industrielle du Lot en 1885. Cette récompense atteste suffisamment avec quelle vigueur de résistance ces plants se comportent dans nos terrains du Lot. La greffe qui effraye tant de propriétaires y réussit très bien, même faite par des personnes inexpérimentées, lorsqu'elle est pratiquée dans de certaines conditions, que je me fais un plaisir de communiquer. Je me charge d'ailleurs du greffage des plants sur place, à l'entreprise et payable après la reprise, moyennant 0 fr. 05 par greffe réussie.

Nota. — Mon Etablissement autrefois en face l'Hospice est situé même rue, près le Pont Valentré.

CONFECTION POUR ENFANTS

M^{ME} GARRIGOU

RUE DU LYCÉE, n° 4.

A l'honneur d'informer la nombreuse clientèle de son mari, **A. GARRIGOU**, marchand tailleur, 75, boulevard Gambetta, et tous ceux qui voudront bien l'honorer de leur confiance, qu'elle se charge de confectionner les **costumes de garçons**, à partir de 4 à 12 ans, aux prix **LES PLUS MODÉRÉS**.

ÉTOFFES DE LA DERNIÈRE CRÉATION

FOURNITURES ET FAÇON

MAISON DES 100,000 PALETOTS

ROLDES & MOILIN

Maison principale à Périgueux

Draperies et nouveautés Françaises et Anglaises pour Vêtements sur mesure. — Habilllements tout faits. — Confection très soignée. — Uniformes et Livrées.

CHEMISES SUR MESURE

Gilets et Caleçons de flanelle. — Couvertures de voyage. — Vêtements de Caoutchouc. — Faux-cols. — Cravates, etc., etc.

PRIX MODÉRÉS. — TRAVAIL IRRÉPROCHABLE

M. Victor PIZANY, premier coupeur, intéressé Gérant de la Maison

Nota. — Pour cause d'agrandissement les magasins et ateliers situés rue de la Liberté n° 11 sont transporté boulevard Gambetta 32 (En face la Mairie).

COSTUMES D'ENFANTS

LUCETTE BATAILLE

TAILLEUSE

CAHORS, rue du Lycée, n° 21 — Au 1^{er} étage

PRIX MODÉRÉS

BAYLES, Opticien

3, rue de la Liberté, CAHORS

A l'honneur de prévenir les personnes qui ont la vue fatiguée par le travail ou par des verres mal appropriés à leurs yeux qu'on trouvera chez lui un grand assortiment de :

Lunettes, Pince-Nez, Conserves en verre cristal blancs, bleus, verts et fumés, des meilleures fabriques de Paris, Verres de rechange pour myopes, pour presbytes, Longues-Vues, Lorgnettes, Jumelles de spectacle et marine, Lorgnons, Face à main, Boussoles, Loupes Pièces à lire, Microscopes, Compte-fils, Baromètres, Thermomètres, Hygromètres, Eprouvettes, Pèse liqueurs.

Alambics pour l'essai des vins, Lampes à esprit, Boîtes de Mathématiques, Globes terrestres, Pochettes, Pantomètres, Graphomètres, Equerres, Mètres, Doubles-décimètres, Décamètres rubans acier, Niveau d'eau et à bulle d'air, Pieds, Mires, Jalons, Chaines d'arpenteur, Fiches, Filets à plomb, Echelle de proportion, Méridien, Téléphones, Monocles, Stéréoscopes.

Lanternes magiques, Timbres, Cachets secs et à tampon, Porte-Monnaie, Cannes, Revolvers, Epreuves de stéréoscopes, Groupes et Paysages. — Réparation d'instruments de précision, Achat de vieilles matières d'Or et d'Argent, Bijouterie religieuse, Orfèvrerie et Couverts Christofle, Réargenture.

SONNERIES ÉLECTRIQUES.

AVIS

M. SALINIÉ, ancien maître d'hôtel, 7, rue St-Maurice, Cahors, à l'honneur de prévenir le public, qu'il vient d'avoir la représentation d'un des plus grands domaines de l'Hérault, pour les **Plants Américains** de toutes les variétés et choix, qu'il pourra fournir promptement à des prix très avantageux et garantir les espèces.

PLANTS AMÉRICAINS

SORTANT DES PROPRIÉTÉS

J. COMBETTE, DE FRONTIGNAN

le mille.
Jacquez fructifères racinés, à 90 fr.
Jacquez fructifères en bout., à 20 fr.
Riparias Fabre, tomenteux :
— Géant en racinés, à 80 fr.
Riparias en boutures, à 20 fr.

Ces PLANTS sont garantis sur facture.

S'adresser à **M. CAYREL**, représentant à CAHORS, rue Fénélon, n° 12.

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont prescrites contre les digestions difficiles.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif. Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous les produits les marques de LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'eaux Minérales, Droguistes et Pharmaciens.

GUÉRISON CERTAINE

et RADICALE

TOUTES LES Affections de la Peau

DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.;

des PLAIES et

ULCÈRES VARIQUEUX

considérés comme incurables par les Princes de la Science

Le Traitement ne dérange nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à **M. LEMORMAND**, MÉDECIN SPÉCIALISTE

(41, rue St-Louis, 1. MELUN (S.-M.))

CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

A VENDRE

Une grande MAISON, sise à Figeac, avec cour et vaste jardin, ainsi que l'Établissement des bains y annexé. Facilités pour le paiement. S'adresser au bureau du Journal.

AVIS

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

Le propriétaire-gérant, Layrou.

ÉLEGANCE — PLUS DE DOS ROUNDS — SOUTIEN

avec les

BRETELLES AMÉRICAINES HYGIÉNIQUES



La BRETELLE AMÉRICAINNE élargit la poitrine, produit une libre respiration et a une valeur inappréciable pour la jeunesse.

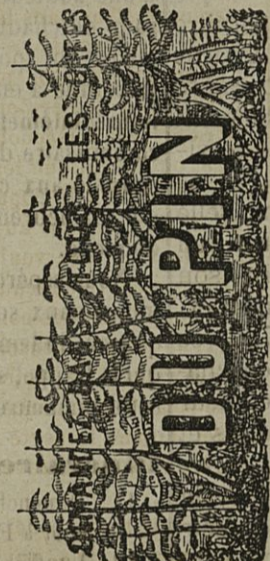
Elle écarte toute tendance au **Dos Rond**, renforce la voix et les poumons et est indispensable par le bien-être qu'elle donne à tous ceux qui en font usage.

Prix suivant qualité : 3, 5, 7.50 et 10 fr.

Seul dépôt chez : **J. LARRIVE**, fils aîné, 16, rue de la Liberté, Cahors

Machines à coudre de tous systèmes, garanties sur facture.

MERCIERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES, ARTICLES DE VOYAGE ETC

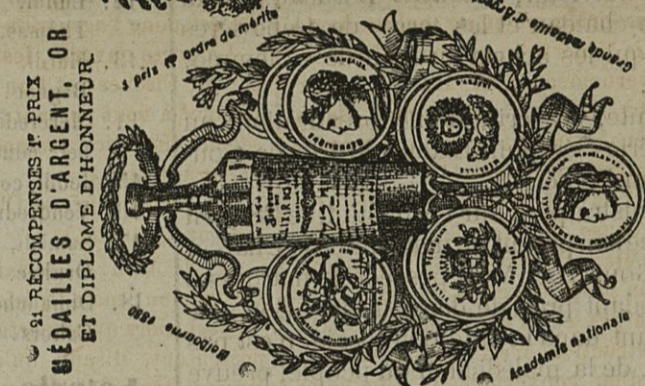


LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES
Ayant obtenu la Grande
MÉDAILLE D'OR
A L'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants
PÉRIGUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS dont les Bourgeois de Sagin forment essentiellement la base.
Il n'est pas et ne vaut pas être une imitation de la
GRANDE CHARTREUSE

On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



SI RÉCOMPENSES LE PRIX
DES MÉDAILLES D'ARGENT, OR
ET DU DIPLOME D'HONNEUR.

DICTIONNAIRE

DES COMMUNES DU LOT de M. L. COMBARIEU archiviste départemental. Statistique, géographique, historique, archéologique, géologique etc. avec carte du département.

5 fr. chez les Libraires ou au Bureau du Journal du Lot, 5 f. 50 par la Poste.

CARTE

DU LOT, la plus complète qui existe, indiquant tous les chemins de fer en projet ou en construction. — 75 cent. chez les Libraires et au Bureau du Journal du Lot. — 1 fr. par la Poste.

NOTES

pour servir à l'histoire DES ETATS PROVINCIAUX DU QUERCY par M.-J. BAUDEL, Censeur au Lycée de Marseille. — 1 fr. au bureau du Journal du Lot, 1 fr. 20 par la poste.

TABLEAU

OFFICIEL DES DISTANCES de chaque Commune au chef-lieu du canton, de l'arrondissement et du département, dressé en exec. de l'art. 93 du régl. du 18 juin 1844. — 1 fr. au Bureau du Journal du Lot. — 1 L. 10 par la poste.

CHEMISES

sur mesure

pour

HOMMES

AU GRAND MAGASIN VERT

MAISON DE CONFIANCE

N.-B. LAUR

19, rue de la Liberté et rue des Boucheries, 24, Maison GIRAUD, Cahors.

NOUVEAUTÉS, SOIERIES, DRAPERIES, TOILERIE, AMEUBLEMENTS, ETC., ETC. CHALES, SPÉCIALITÉ POUR CORBEILLES DE MARIAGE.

Vu l'Extension toujours croissante des affaires La Maison s'est adjoint un coupeur. Les Pers onnés qui voudront bien l'honorer de leur confiance seront satisfaites d'Elle sous tous les rapports. La Chemise sur mesure pour Homme s'y traite dans d'excellentes conditions de bon Marché et d'un fini complet. — Comme par le passé vous y trouverez un Assortiment considérable des Articles ci-dessus mentionnés, sortant des Premières Maisons françaises et étrangères ce qui lui permet de ne livrer que des Marchandises irréprochables à des prix réduits et de ne redouter aucune Concurrence.

CCSTUMES

sur mesure

pour

HOMMES